

Juin 2009 - n° 21



■ Édito



Quatre-vingt-neuf pour cent des Français considèrent que l'intercommunalité est une "bonne chose" pour leur commune. Pourquoi ?

La communauté de communes permet une mutualisation des ressources et des charges des communes mais déploie également sa propre politique de solidarité.

La mutualisation des ressources, c'est l'impôt prélevé sur le territoire.

Cet impôt représente 16.36 % des dépenses du budget de la Communauté de communes. (Les 4 taxes, 1 703 608 € dont 1 279 295 € prélevés au niveau des foyers fiscaux du territoire et 424 313 € de la taxe professionnelle des entreprises)

La ville de La Ferté-sous-Jouarre à elle seule participe à environ un tiers à ces ressources, ce qui correspond à la représentativité du nombre d'habitants du Pays

Fertois. (27 000 habitants dans le Pays Fertois dont 9 000 à La Ferté-sous-Jouarre)

Ces recettes permettent de faire fonctionner et de réaliser ces structures intercommunales. Sans cette initiative, des projets intercommunaux ne pourraient voir le jour, tels que le nouveau centre socio culturel (centre social et école de musique), une salle de sports, un terrain de rugby, un terrain de foot.

Projets dont je laisse aux vice-présidents le soin de vous les présenter en détail.

Chaque commune bénéficie de cette politique à tour de rôle selon les priorités accordées par l'assemblée communautaire.

Indépendamment des investissements énoncés ci-dessus, la Communauté de communes doit faire face aux frais de fonctionnement engendrés par les structures intercommunales dont chaque administré à un moment donné peut être bénéficiaire.

Pour l'année 2008 les frais de fonctionnement pour la piscine, l'école de musique, les 3 gymnases (La Rochefoucauld, Les Glacis, Les Picherettes) et le centre social s'élèvent à 1 139 710 €

La Communauté de communes est aussi organisateur des transports. Ce budget bénéficie d'une aide substantielle du département et de la région. Mais c'est bien grâce aux recettes du territoire que la Communauté de communes du Pays fertois peut financer les transports et les infrastructures s'y rapportant : mise en conformité de 120 arrêts de bus, gare routière de la Rochefoucauld (réalisation de plus d'un million d'euros).

La Communauté de communes du Pays fertois prélève une taxe sur la vente de l'eau ainsi qu'une taxe sur l'assainissement, vérifiable sur vos factures. Ces taxes permettent de réaliser l'amenée d'eau potable à certains citoyens, couvrir les frais induits par la recherche en eau et l'entretien des réseaux.

De gros projets d'assainissement collectif ne peuvent voir le jour sans la participation de toutes les communes du territoire (indirectement par la taxe prélevée).

Comment pourrait-on assumer un projet de plus d'un million d'euros si ce n'est en mutualisant les ressources et en y ajoutant l'aide des organismes qui subventionnent ledit projet.

Notre mission est de permettre à un maximum d'administrés de notre territoire de bénéficier de services.

Le budget voté en 2009 qui prend en considération tous ces besoins a nécessité une augmentation de 8 % du taux des 4 taxes, ce qui génère une hausse de 11.43 € par foyer fiscal par an.

Il est de notre devoir de répondre au mieux aux attentes des administrés dans la plus grande transparence.

Je vous invite à découvrir dans les pages suivantes les différents projets d'investissements mis au programme.

SOMMAIRE

■ **Développement économique, emploi et tourisme**

■ **Aménagement du territoire et du cadre de vie, accessibilité**

p. 2

■ **Action sociale et culturelle**

■ **Transports et déplacements**

p. 3

■ **Environnement et développement durable**

■ **Sports et nouvelles technologies**

p. 4



Développement économique, emploi et tourisme

Ecovallée de la Marne :

La Communauté de communes du Pays fertois s'investit fortement dans le développement d'une filière Ecobâtiment sur le secteur. Elle a déposé à l'INPI le nom "Ecovallée de la Marne" et a créé en collaboration avec le Pays de l'Ourcq l'association "Ecovallée de la Marne" dont la Présidente est Marie Richard. L'association a pour objet de favoriser l'émergence et l'animation d'une filière de l'écobâtiment pour mener des projets de développement durable sur les territoires des communautés de communes concernées avec l'objectif de formation, d'information et d'un retour économique en termes de création d'emploi et de valeur ajoutée. Cette association regroupe les membres fondateurs (Pays fertois et Pays de l'Ourcq), un collège de personnes morales publiques ou privées (ARENE, Seine et Marne Développement, Fédération du bâtiment, chambres consulaires...) et des personnalités qualifiées souhaitant participer au développement de la filière. Cette filière vise à produire et transformer des écomatériaux sur le territoire des deux cantons, à les utiliser par les besoins de proximité, de façon à limiter les transports, et enfin grâce au CFA du bâtiment à former apprentis et professionnels à la mise en œuvre de ces matériaux et techniques. Une des premières missions de l'association sera l'animation d'un futur "démonstrateur" sur un terrain du CFA du bâtiment à Ocquerre.

Les agriculteurs, partenaires de la démarche, s'investissent également très fortement en augmentant à 15 hectares en 2009 la culture de chanvre pour cette deuxième année de récolte et en étudiant avec le soutien des collectivités et de l'ARENE la mise en place d'une unité semi industrielle de transformation de chanvre.

Marie RICHARD, maire de La Ferté-sous-Jouarre, 1^{ère} vice-présidente de la C.C.P.F., Conseillère régionale d'Ile-de-France et présidente de la commission "développement économique"

A l'initiative de la Communauté de communes du Pays fertois et de la ville de La Ferté-sous-Jouarre, la création de services pour l'accès à l'emploi et à la formation ont été mis en place. Pour vous orienter, vous pouvez vous référer aux informations ci après ; qui ont été présentées aux élus du Pays fertois, de façon à leur donner dans le contexte de crise économique tous les outils disponibles sur le terrain pour répondre aux administrés.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

JE RECHERCHE UN EMPLOI

Je suis inscrit(e) au Pôle Emploi

Mission Locale
01.60.24.77.90
30, rue Aristide Briand-77100 Meaux

Quelle que soit ma situation

Pôle Emploi de la Ferté-sous-Jouarre
3949 (pour l'inscription et le premier rendez-vous)
8, rue de la Gare-77260 La Ferté-sous-Jouarre

JE SUIS UNE ENTREPRISE

Je recrute

Pôle Emploi de la Ferté-sous-Jouarre
ligne directe employeurs : 01.60.32.25.52
8, rue de la Gare-77260 La Ferté-sous-Jouarre

Formation et autres renseignements

Maison de l'Emploi
01.60.09.84.83

JE DOIS FAIRE UN CV RAPIDEMENT

Quelle que soit ma situation

ACIF-Centre Social du Pays Fertois
01.60.22.19.19
17, rue de neuil BP 48-77262 La Ferté-sous-Jouarre

JE RECHERCHE UN JOB D'ÉTÉ

Quelle que soit ma situation

Pôle emploi de la Ferté-sous-Jouarre
3949 ou se rendre sur place
8, rue de la Gare-77260 La Ferté-sous-Jouarre

BIJ- Bureau Information Jeunesse
01.60.44.02.22
20 rue des Teinturiers-77100 Meaux

JE VEUX CRÉER UNE ENTREPRISE

M'implanter localement, trouver des locaux

Action Economique du Pays Fertois
Fabrice Ackar
01.60.22.10.92

JE BÉNÉFICIE DES MINIMAS SOCIAUX

RMI API

Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers
01.64.75.58.00
26-28 rue du Palais de Justice
BP69-77522 Coulommiers Cedex

JE SUIS PERDUE DANS MES PAPIERS

Quelle que soit ma situation

Point d'accès aux droits - AVIMEJ
01.60.22.25.63
36, rue des pelletiers-77260 La Ferté-sous-Jouarre

JE CHERCHE UN STAGE

Quelle que soit ma situation

ACIF-Centre Social du Pays Fertois
01.60.22.19.19
17, rue de neuil BP 48-77262 La Ferté-sous-Jouarre

ADSEJA-Equipe de prévention
06.30.30.24.62

JE VEUX CRÉER UNE ENTREPRISE

M'implanter localement, trouver des locaux

Action Economique du Pays Fertois
Fabrice Ackar
01.60.22.10.92

MON EMPLOYEUR NE ME PAYE PLUS

Quelle que soit ma situation

Point d'accès aux droits - AVIMEJ
01.60.22.25.63
36, rue des pelletiers-77260 La Ferté-sous-Jouarre

JE CHERCHE UNE FORMATION

Je suis inscrit(e) au Pôle Emploi

Pôle Emploi de la Ferté-sous-Jouarre
3949 (pour l'inscription et le premier rendez-vous)
8, rue de la Gare-77260 La Ferté-sous-Jouarre

Je veux faire une VAE

Centre Académique de Validation des Acquis (CAVA)
01.60.25.66.65
15, place de l'Europe-77100 Meaux

JE N'AI PAS D'ARGENT POUR ME RENDRE À UN ENTRETIEN

Je suis inscrit(e) au Pôle Emploi

Pôle Emploi de la Ferté-sous-Jouarre
3949
8, rue de la Gare-77260 La Ferté-sous-Jouarre

RMI API

Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers
01.64.75.58.00
26-28 rue du Palais de Justice
BP69-77522 Coulommiers Cedex

Le CCAS de ma commune.

JE VEUX ME REMETTRE À NIVEAU

Quelle que soit ma situation

Germinal
01.60.25.88.50
6, rue de la Gare-77260 La Ferté-sous-Jouarre

Vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question ?
contactez la Maison de l'Emploi au 01.60.09.84.83

Aménagement du territoire et du cadre de vie, accessibilité

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU CADRE DE VIE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ? QUELS SONT LES PROJETS POUR CETTE ANNÉE 2009 ? AUTREMENT DIT, OÙ EN EST LA COMMISSION EN CHARGE DE CES QUESTIONS ?

Le prochain schéma directeur de notre communauté de communes est lancé !

Il faut rappeler que tous les plans d'occupation des sols (POS) ou les plans locaux d'urbanisme (PLU) de nos communes dépendent des schémas directeurs de la région Ile-de-France et de celui du territoire Marne-Ourcq, qui réunit les communautés de communes du Pays de l'Ourcq et du Pays fertois. Or, la loi impose de repenser et d'établir les nouvelles règles qui nous régiront pour les années futures. C'est le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

2009 est l'année du lancement de ce vaste chantier mené par le Syndicat mixte Marne-Ourcq en relation avec la commission "aménagement du territoire" de la CCPF. Le périmètre est déjà décidé. Il reste à définir maintenant les choix d'urbanisme, d'habitat, de zones de développement économique, mais aussi le type de développement que l'on souhaite à nos territoires, entre ruralité et modernité. De nombreuses réunions sont lancées entre les représentants des deux communautés de communes, mais aussi avec nos partenaires de la région, du département, des administrations concernées. Du pain sur la planche !

Et la zone des Effeneaux, où en est-on ?

Les communautés de communes du Pays fertois et du Pays de l'Ourcq ont délégué leurs compétences au syndicat mixte Marne-Ourcq pour le projet de zone d'activités économiques des Effeneaux. La commission "aménagement du territoire" en assure les relations au titre de la communauté de communes du Pays fertois, et veille aux intérêts de notre territoire. L'autorisation d'exploiter la zone des Effeneaux a été accordée par le Préfet et toutes les autorisations administratives sont données. Six recours judiciaires ont été déposés par des associations de défense de l'environnement. L'aménageur de la zone est dans l'attente de ces jugements avant d'engager définitivement le processus de création de la zone. Les trois premiers recours relatifs aux documents d'urbanisme, viennent d'être déboutés par le Tribunal administratif de Melun. Cela laisse espérer une réalisation prochaine par l'acquisition définitive des terrains par PROLOGIS.



La commission d'accessibilité des personnes handicapées est née et a commencé ses travaux

La loi du 11 février 2005 impose aux collectivités de prévoir l'accessibilité aux personnes handicapées dans les lieux et bâtiments publics et la CCPF a décidé le 18 septembre 2008 de prendre en charge cette compétence. Elle doit donc établir rapidement un diagnostic d'accessibilité sur les lieux publics, les transports et la voirie. Le début de l'année a permis de constituer cette commission devant compter des représentants de toutes les parties concernées (élus, associations d'handicapés, transporteurs, services publics, etc.). Le rôle de cette commission est maintenant de veiller à ce que soient respectés les délais légaux et de conseiller les communes et les usagers. Elle fera appel à des experts, des formateurs et des spécialistes pour mener à bien cette importante urgence publique. Une première plénière s'est tenue le 11 mai 2009.

Une nouveauté : l'aire des gens du voyage

Autre dossier qui devrait avancer en 2009 : la création de l'aire de séjour des gens du voyage pour lequel le syndicat mixte Marne-Ourcq a également la compétence. Les travaux devraient commencer dès le mois de septembre 2009. Le coût estimé actuel est de 1 410 204 €. Quant aux recettes : 320 145 € de subventions de l'Etat, 300 000 € de la Région, 69 000 € du Département et 30 000 € de la CAF. Le solde est à la charge des deux communautés de communes du Pays fertois et du Pays de l'Ourcq.



Action sociale et culturelle

LES " ANIM' JEUX "

UNE NOUVELLE INITIATIVE DU CENTRE SOCIAL DU PAYS FERTOIS

Rappelons que notre centre social intercommunal, agréé par la CAF, est fortement soutenu par la Communauté de communes du Pays fertois pour réaliser sa politique d'action sociale.

Différentes activités et services qui y sont proposés sont bien connus des habitants de notre territoire : les Rendez vous des parents, l'alphabétisation, le chantier d'insertion "Contrats verts", les sorties culturelles, le Centre Ressources et les différents ateliers avec Pôle Emploi pour faciliter le retour à l'emploi, les activités d'animation sociale de la maison Montmirail, le festival des Belles Histoires qui prépare sa 10ème édition avec des spectacles variés de théâtre, de contes, de musiques...

Depuis plusieurs mois, l'équipe d'animation fortement appuyée par des bénévoles très motivées réalise un nouveau projet : "les Anim' Jeux".

Convivialité, échange et partage sont les maîtres mots de ces animations où les parents viennent jouer avec leurs enfants à différents types de jeux : construction, société, stratégie, plateau...

Les séances ont lieu tous les mercredis après midi dans les locaux du 17 rue de Reuil et aussi pendant les vacances scolaires. Ces séances peuvent se déplacer et ont commencé à le faire dans des écoles, à la Fête de l'Amitié...



Récemment, dans le cadre de la journée mondiale du Jeu, la commune de Sammeron a accueilli dans sa salle polyvalente une anim' jeux d'envergure en partenariat avec les centres de loisirs du Pays fertois puisqu'au total une centaine d'enfants et une trentaine d'adultes étaient présents.

Au total, en quelques mois, ces différentes manifestations ont enregistré plus de 600 participations enfants et plus de 250 participations parents.

Cette adhésion du public, l'intérêt éducatif du jeu pour le développement de l'enfant, l'aspect animation famille nous incitent à envisager la création d'une ludothèque dont les activités pourraient se déplacer dans les communes, les écoles, les centres de loisirs...

Jean Boulanger, directeur du centre social ACIF du Pays fertois

Qu'est ce qu'une ludothèque ?

C'est d'abord un lieu pour jouer. C'est aussi un lieu où les générations peuvent se rencontrer et jouer ensemble, un lieu où on peut emprunter des jeux, des jouets pour continuer à jouer chez soi, en famille, avec des amis...

La ludothèque propose également de jouer hors de ses locaux : dans les écoles, les collèges, les maisons de retraite, les communes, les fêtes...

Patrick BOISDRON, maire-adjoint de St Jean-les-2-Jumeaux, 3^{ème} vice-président de la C.C.P.F., et président de la commission "action sociale et culturelle"

L'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS FERTOIS

L'Ecole de musique du Pays fertois, créé en septembre 2007 par la Communauté de communes du Pays fertois avec le soutien du Conseil général de Seine-et-Marne fera sa troisième rentrée en septembre 2009 en offrant un choix encore plus large de disciplines.

Aux instruments déjà enseignés (violon, violoncelle, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, chant soliste, guitare classique, piano, guitare électrique, basse électrique, batterie), viendront s'ajouter la trompette, le trombone et l'accordéon en fonction des demandes.

En disciplines collectives, pour les plus jeunes (GS et CP), c'est l'éveil musical puis au choix chorale enfants, initiation percussions naturelles, ou flûte à bec le tout accompagné par la formation musicale. Vous pratiquez déjà un instrument, vous serez les bienvenus à l'ensemble instrumental de l'école, à l'atelier improvisation ou au sein d'un groupe rock.

Les inscriptions pour la rentrée prochaine, c'est dès maintenant jusqu'au 9 juillet ou à partir du 25 août. Les tarifs, pour l'an prochain, sont inchangés avec même une baisse pour les cours d'éveil.

Les cours ont lieu à La Ferté-sous-Jouarre au 17 rue de Reuil mais aussi, pour l'éveil musical, à Saâcy-sur-Marne et St Jean-les-2-Jumeaux.

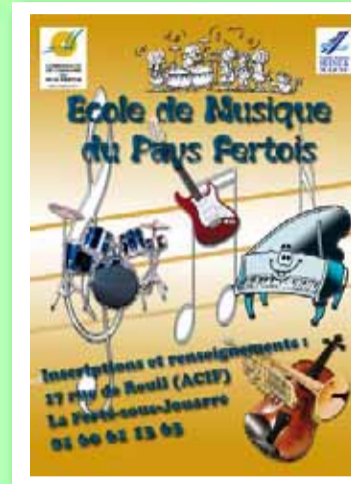
L'école de Musique, c'est aussi, tout au long de l'année, "Musique à l'école" dans les écoles primaires et une diffusion sur le Pays fertois avec des concerts allant du classique aux musiques actuelles.

Le mois de juin fut riche en événements avec deux spectacles donnés par plus de 400 enfants du Pays fertois le mardi 9 juin au gymnase des Picherettes.

Pour découvrir tous les ensembles de l'école, venez nous rejoindre le vendredi 26 juin à 20 h 30 à l'église de Sammeron. Un programme varié, les voix de la chorale enfants, les djembés de l'ensemble percussions, les guitares, l'atelier improvisation et pour finir, l'ensemble instrumental pour vous faire passer une belle soirée. Entrée gratuite.

Un seul numéro pour des renseignements complémentaires : 01 60 61 13 63.

Hervé Le Liepvre, directeur de l'Ecole de musique du Pays fertois



Transports et déplacements

Cette commission est organisatrice des transports sur tout le territoire du canton de la Ferté-sous-Jouarre. Elle a pour mission d'organiser les transports scolaires dont les lignes sont devenues régulières permettant, également le transport des voyageurs autres que les scolaires. A partir des villages de notre canton, les lignes de transport en autocar desservent, donc, les gares SNCF et les établissements scolaires.

Elle travaille pour vous apporter les services de transport les mieux adaptés. Ces services feront que les enfants de notre canton accéderont aisément à leurs établissements scolaires et que les usagers, en général, pourront se déplacer plus facilement. Mais, nous avons le souci constant de trouver un équilibre entre la mise en place de prestations adaptées à vos besoins et les coûts induits par les moyens mis en œuvre.

Je rappelle que, par convention avec le Conseil Général et les transporteurs, la Communauté de communes du Pays fertois et le Conseil Général participent conjointement, à part égale, aux déficits des lignes de transport. Par ailleurs, la gratuité des transports scolaires est toujours d'actualité sur notre territoire et plus généralement en Seine-et-Marne.

Mais il y a lieu d'adapter les moyens en fonction des demandes. Ainsi, pour cette année, la commission doit tenir compte de l'évolution de la montée en puissance des effectifs du lycée et des nouvelles dessertes de train.

En ce qui concerne l'ouverture récente du lycée public de la Ferté-sous-Jouarre qui, je le rappelle, a eu lieu en septembre 2007, les effectifs étaient de 185 élèves pour les classes de seconde.

Avec l'ouverture des classes de première en septembre 2008, le nombre de lycéens atteignait les 322 élèves.

Pour la rentrée prochaine, avec l'ouverture des classes de terminale, les effectifs sont estimés à environ 480 élèves.

C'est, donc, certainement des moyens supplémentaires à mettre en place.

Par ailleurs, comme vous l'avez constaté, les dessertes en train ont augmenté. Ainsi, la commission travaille pour adapter les correspondances entre les arrivées et les départs des trains avec les bus. Bien sûr, il paraît difficile de mettre un bus à chaque départ ou arrivée de train, mais il y a lieu d'ajuster les moyens, notamment pour les trains les plus fréquentés.

La commission, avec les partenaires financeurs, aura, donc, à actualiser ladite convention en poursuivant la gratuité des transports pour les élèves.

Certes, les transports en commun sont contraignants. Ils n'offrent pas la liberté que peuvent apporter nos voitures particulières. Mais, en faisant abstraction des dysfonctionnements qui surviennent quelquefois, l'utilisation des transports en commun, dans vos modes de déplacement de tous les jours, apporte des avantages.

En effet, on peut constater que les routes sont de plus en plus saturées par un trafic qui ne cesse d'augmenter lié, notamment, par le desserrement de la population de la petite et moyenne



couronne de Paris à destination de nos villages. Cette situation induit des bouchons qui font perdre du temps, de la patience et occasionnent bien souvent des risques d'insécurité routière.

Pour stationner à proximité des gares SNCF, c'est toujours un casse tête pour trouver une place. Ainsi, si vous pouvez prendre le bus à partir de votre lieu de résidence vous n'aurez pas ces contraintes, c'est aussi, moins d'entretien pour votre véhicule et moins de dépenses liées aux carburants.

Par ailleurs, malgré, les transferts entre le train, le bus, le métro, votre lieu de travail, votre domicile, bien souvent, on gagne du temps.

Enfin, en ce début de siècle, l'environnement doit être une préoccupation constante pour préserver l'avenir de notre planète et par conséquent la vie de nos générations futures. Ainsi, en utilisant les transports en commun, vous participerez à moins polluer l'atmosphère par la diminution du taux d'oxyde de carbone produit par les moteurs de vos voitures particulières.

Alors, si toutefois, vous en avez le choix et si vous en avez la volonté, privilégiez les transports en commun.

Patrick FORTIER, maire de Luzancy, 4^{ème} Vice Président de la CCPF et président de la commission "transports et déplacements"



Environnement et développement durable

14 mois que la commission Environnement et développement durable travaille pour ses compétences connues de l'eau, l'assainissement, la collecte des ordures ménagères, et réfléchit sur des actions futures de développement durable.

■ POUR L'ASSAINISSEMENT :

La volonté de maintenir les travaux tels qu'ils ont été approuvés par le schéma directeur est affirmée et jusqu'ici maintenue. Ce schéma, programmé au mandat précédent engage le mandat présent :

- **BUSSIERES** : Le programme de l'opération est en cours de préparation. La consultation de maîtrise d'œuvre doit pouvoir être lancée avant l'été 2009 ;
- **SAINTE-AULDE bourg** : Démarrage du chantier ;
- **LUZANCY** : Création de réseaux - Route de Messy : nous sommes dans la phase avant-projet. La phase projet doit commencer d'ici la fin du mois de juin 2009 ;
- Une pollution, suite à un défaut d'entretien d'une installation privée a été stoppée sous la pression des techniciens de la Communauté de communes du Pays fertois, aidé par la commission qui a fait preuve d'une grande fermeté ;
- **LA FERTE-SOUS-JOUARRE** : extension de réseaux pour l'aire des gens du voyage. La consultation travaux touche à sa fin. Les travaux commenceront d'ici quelques semaines.
- Les études sur la réhabilitation de la station de Sept-Sorts continuent à nourrir la réflexion de nos techniciens. En effet cette opération n'est pas simple et est liée :
 - à la mise en séparatif de Jouarre afin de soulager les volumes de traitement ;
 - à la construction de l'aire de stockage des boues : de nouveaux éléments exigent une grande prudence, voire une modification du scénario.

Nous travaillons à l'heure actuelle sur un marché pour commencer cette étude.

■ POUR L'EAU :

- Nous suivons de près les reprises des branchements en plomb réalisés par notre fermier, la SAUR, dans le cadre de son contrat. Nous anticipons grâce au suivi des travaux dans les communes et intervenons conjointement, limitant ainsi les coûts de façon très

sensible. Nous travaillons activement avec la SAUR sur l'état des canalisations afin d'augmenter le rendement du réseau. Pour cela, il sera nécessaire de faire un diagnostic complet de l'état de santé du réseau et d'en programmer les travaux. Un schéma directeur d'eau potable va être entrepris prochainement. De cette étude sortiront les priorités des travaux à envisager ainsi que leurs phasages ;

- Une mention spéciale est à décerner aux techniciens de la CCPE, car grâce à leurs opiniâtretés, à leurs disponibilités et leurs réactivités, ils ont permis de terminer le château d'eau de la future zone des Effeneaux dans les délais forts contraints, mais aussi pour un coût bien inférieur aux estimations initiales ;
- Les communes du canton se sont engagées dans une convention avec le Département. Cette convention consiste en une utilisation raisonnée et une réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Dans ce domaine, nous estimons que les communes doivent montrer l'exemple. Ce partenariat CCPE-Département donnera accès à des subventions non négligeables pour les travaux d'eau potable. Pour les cinq prochaines années, en rapport avec les travaux programmés, le total des subventions s'élève à 1 700 000 € !

■ POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES :

- La nouvelle collecte se met en place et les incidents deviennent exceptionnels. Après un an de cette nouvelle rotation, avec la présence, sur le terrain de l'animateur de tri, agent technique du Pays Fertois, les refus de collecte ne sont plus qu'un mauvais souvenir. Il faut saluer les habitants du canton pour leurs efforts et leur compréhension. Nous continuons d'étudier au cas par cas, les demandes de changement de taille des containers.
- Notre ambassadeur de tri a commencé des réunions publiques



dans toutes les communes dans lesquelles les maires l'ont jugée utile. Il peut aussi être présent sur les diverses manifestations telles que brocante, fête communale, kermesse...

- Toujours dans l'espace communication, nous travaillons à une réédition d'un format simple et mis à jour d'une plaquette dédiée au rappel des gestes de tri pour limiter les erreurs. Ainsi, comme le tri évolue et que de mauvaises habitudes ont été prises, il est temps d'effectuer une piqûre de rappel.
- La Commission mène une réflexion sur la redevance spéciale pour les déchets non ménagers. Cette redevance est destinée aux entreprises et présente les avantages suivants :
 - Elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
 - Elle contribue à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers ;
 - Elle implique les producteurs de déchets non ménagers ;
 - Elle préserve l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la CCPE.

A noter que la mise en place de la taxe est obligatoire comme l'indique l'article L.2333-78 du CGCT.

- La création par la collectivité de la collecte des déchets de soin (seringues usagées) des administrés connaît un fort succès, ce qui confirme le besoin qui existait et la nécessité de ce service.
- Enfin, ou plutôt pour commencer, nous nous attaquons à la clé de répartition de la taxe des ordures ménagères. Exercice difficile car il s'agit de réaliser une estimation du coût de la collecte des OM pour chacune des communes du Canton. Il n'est pas question de bouleverser ce qui est mis en place, mais d'apporter quelques modifications ici et là, pour l'équité de tous !

■ NOS AUTRES RÉFLEXIONS

- L'éclairage communal nocturne : ses avantages, ses inconvénients. Nos conclusions seront communiquées prochainement.
- Accroître les sentiers de randonnées existants et d'étendre les chemins inter-villages. De même qu'une réflexion sur le développement des liaisons douces est indispensable. Ces deux thèmes sont transversaux et doivent être envisagés avec d'autres commissions de la CCPE.

Patrick ROMANOW, maire de Reuil-en-Brie, 5^{ème} vice-président de la CCPE et président de la commission "Environnement et développement durable"

Sports et nouvelles technologies

■ SPORTS

La Communauté de communes a les yeux rivés sur la feuille de route qu'elle s'est imposée en matière d'équipements sportifs. C'est ainsi que :

- Le stade de rugby de SAACY-SUR-MARNE est en voie d'achèvement. Si Dame Nature veut bien favoriser une solide installation du gazon semé au début du printemps, rien ne s'opposera aux premières rencontres et entraînements du RCPF en tout début de la saison sportive 2009-2010. Précisons que ce club va très bien, merci pour lui. Gageons que les nouvelles conditions de jeu qu'il va trouver sur ce superbe équipement lui permettront d'atteindre la vitesse de croisière qu'il mérite. Et puis les brillants résultats obtenus par les plus jeunes au sein de l'entente avec l'Olympique Columérien promettent de solides renforts.
- Les travaux de la piscine vont débuter très prochainement. Rappelons que le Conseil de la Communauté de communes a voté lors du budget 2009 une enveloppe de travaux de 1 700 000 € qui devrait permettre un "lifting" d'importance pour cet équipement dont le succès ne se dément pas auprès des habitants du Pays Fertois comme auprès de nos voisins d'autres collectivités.
- L'appel d'offre pour la construction de la salle de sports de l'Est Fertois va être lancé. Cet équipement qui prendra place à côté du stade de rugby de SAACY-SUR-MARNE complètera un plateau de qualité en ligne avec la politique de délocalisation des installations sportives mise en œuvre par la Communauté de communes.
- Toujours en ligne avec l'harmonisation évoquée ci-dessus une aide substantielle a été décidée afin de permettre la construction d'un second terrain de Football sur le stade d'USSY-SUR-MARNE.

■ NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le site INTERNET de la Communauté de Communes créé il y a 8 ans a été refondu entièrement.

Il est désormais doté de toutes les fonctionnalités des sites modernes.

Ce site continuera à fédérer toutes les communes du Pays Fertois qui seront accessibles au choix soit à partir du portail de la CCPE (www.paysfertois.fr) soit à partir de leur adresse propre.

Les contenus des sites de chaque commune y compris l'architecture des menus seront désormais sous leur seule autorité. Ainsi chaque commune sera en mesure de personnaliser son média tout en bénéficiant d'une mutualisation et d'une expertise d'un niveau professionnel pour toutes les opérations liées à la qualité du référencement, de l'archivage et de la sécurité. Et, la communication avec les administrés sera plus fluide.

Un bouquet de "téléservices" sera proposé pour l'ensemble des communes. Suivant le choix qui sera fait il sera ainsi possible par exemple d'obtenir une copie ou extrait d'un acte d'état-civil (naissance, mariage, décès), ou de connaître son solde de points permis de conduire.

En ce qui concerne le déploiement de l'INTERNET sur le canton, l'installation de la fibre optique (plus exactement du tronçon principal) sur le département réalisée pour le compte du Conseil Général par SEMAFOR est terminée. Reste maintenant à amener cette fibre au pied de chaque maison (programme FTTH :

Fiber to the home) ou tout au moins à minimiser les liaisons cuivre. A cet égard la deuxième phase du

programme consistera à déployer ces ramifications de la fibre optique dans les fourreaux sous voirie ou sur les câbles électriques aériens avec au passage la résolution de multiples problèmes comme la flexibilité des câbles aériens, ou la conception de gaines métalliques renforcées résistant à l'appât des...rats d'égouts!!! A condition que les règles de mutualisation d'accès à cette fibre entre les différents opérateurs soient bien définies. Et, pour à terme obtenir des débits de 100 Mo (ce qui permettrait une activité de télétravail comme au Japon de près de 15 % de l'activité totale) et ensuite de 1To (Téraoctet) ce qui permettrait la réception de la télévision en 3D!!!

Mais nous n'en sommes pas là, et les quelques zones improprement appelées "blanches" qui subsistent sur notre canton sont là pour nous le rappeler.

La TNT (Télévision Numérique Terrestre) et ses 18 chaînes gratuites est impatiemment attendue sur le Pays Fertois. Hélas des informations récentes (journal LES ECHOS du 8 avril 2009) font état de retards importants pouvant aller jusqu'à 2014 pour que notre territoire bénéficie des mêmes avancées techniques que nos proches voisins de la Communauté de communes de Coulommiers.

Il en est de même pour la TMP (Télévision Mobile Personnelle) largement développée dans les pays d'Asie mais qui tarde à se mettre en place chez nous pour des motifs...budgétaires ou de concurrence de la Télévision sur Internet Mobile (3G).